REGLEMENT DU JEU

ESC Lol Tour Game

ARTICLE 1

Le Groupe ESC Dijon-Bourgogne, dont le siège est situé 29 Rue Sambin à Dijon, représenté par Mme Christine Martin, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat par "tirage au sort", intitulé L"ESC Lol Tour Game", sur le site internet officiel du Groupe ESC Dijon-Bourgogne http://www.escdijon.eu/pge/escloltourgame , du 15 Novembre 2011 au 15 Décembre 2011 inclus (France Métropolitaine, Monaco hors Corse).

ARTICLE 2

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique qui dispose d'un accès Internet, d'une adresse email personnelle et valide, âgée de 18 à 24 ans entre le 15 Novembre et le 15 Décembre 2011 et résidant en France métropolitaine, Monaco hors Corse, à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices ainsi que les membres de leur famille.

ARTICLE 3

Pour participer au jeu concours "ESC Lol Tour Game", le participant doit se rendre du 15 novembre au 15 décembre 2011 inclus, sur le site internet du Groupe ESC Dijon-Bourgogne à l'adresse: http://www.escdijon.eu/pge/escloltourgame

Le participant doit ensuite remplir un formulaire de renseignement comprenant:

- Nom
- Prénom
- Age
- Etudes/Emploi
- Adresse e-mail
- Adresse Postale
- Adresse e-mail du parrain

Le participant est invité à entrer l'adresse e-mail de son parrain, soit la personne qui lui a recommandé la participation au jeu concours. Le parrain aura alors une chance supplémentaire de gagner un lot.

Une note précise que le participant a, au préalable, lu et accepté le règlement du jeu concours, disponible en bas de page, avant d'enregistrer sa participation. Après remplissage du formulaire, le participant clique sur "Enregistrer" pour valider sa participation au tirage au sort.

Chaque participant ne peut jouer qu'une seule fois et ce pour toute la durée de l'opération. Les informations de participation doivent être renseignées de bonne foi et avec exactitude par le participant. A défaut, la société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de la non remise du lot au gagnant.

ARTICLE 4

Lors du tirage au sort, 25 participants au total seront tirés au sort et gagnerons chacun un lot. La dotation comprend:

1er lot : Visite des coulisses du Casino de Paris + Cocktail VIP avec les partenaires de l'ESC lol Tour + 2 Places offertes pour le spectacle au Casino de Paris + 2 entrées pour La Machine du Moulin Rouge + transport offert aller-retour train 2nd classe depuis France métropolitaine, Monaco, hors Corse.

2eme au 6eme lot : 2 places offertes pour le spectacle au Casino de Paris + 2 entrées pour La Machine du Moulin Rouge + transport offert aller-retour train 2nd classe depuis France métropolitaine, Monaco, hors Corse.

7eme au 25eme lot : 2 places offertes pour le spectacle au Casino de Paris + 2 entrées pour La Machine du Moulin Rouge.

Les places gagnées seront envoyées par courrier postal à l'adresse indiquée par le participant.

ARTICLE 5

Le tirage au sort des gagnants aura lieu le 16 décembre, à l'ESC Dijon, sous contrôle de la SCP ASTRUC-RIVAT, par Maître Jean-Paul ASTRUC.

ARTICLE 6

Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation sur sa nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 7

Une seule participation par nom et par foyer sera acceptée. Tous les champs du formulaire de renseignement en ligne pour la participation au jeu concours doivent être impérativement remplis à l'exception de l'adresse e-mail du parrain, facultative.

ARTICLE 8

Le gagnant autorise par avance, du seul fait de l'acceptation de son prix, que les organisateurs utilisent librement à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, ses nom, prénom et commune de domiciliation sur tous supports.

Le gagnant autorise par avance du seul fait de l'acceptation de son gain que les organisateurs exploitent sous quelque forme que ce soit et auprès de tout public, à des fins commerciales, publicitaires ou de relations publiques, de presse, compte rendu rédactionnel ou publi-rédactionnel de tout type et pour toute activité interne et externe ses déclarations verbales relatives à ce gain ou les utilisent par quelques moyens que ce soit de reproduction, duplication, transmission, réception, codage, numérisation notamment.

ARTICLE 9

Les organisateurs ne peuvent, en aucun cas, être tenus pour responsables si le jeu devait être reporté, écourté ou annulé pour des raisons de force majeure ou toute autre cause indépendante de leur volonté.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

ARTICLE 10

Les données à caractère personnel recueillis vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au tirage au sort. Elles sont destinées aux organisateurs, ou à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion.

Chaque participant dispose, en vertu de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant et d'un droit d'opposition, qui pourront être exercés en écrivant à Groupe ESC Dijon-Bourgogne, 29 rue Sambin - BP 50608 - 21006 DIJON Cedex.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre des présents jeux sont destinées uniquement aux organisateurs et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

ARTICLE 11

La participation à ces jeux implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du participant, le non-respect dudit règlement, entraînant la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

ARTICLE 12

Le règlement a été déposé à la S.C.P. J.P. ASTRUC – I.RIVAT, Huissiers de Justice Associés, 19 A, avenue Albert Camus – BP 85379 – 21053 Dijon Cedex.

Il pourra être adressé sur simple demande en écrivant à l'attention de Julie Olivier, Groupe ESC Dijon-Bourgogne, 29 rue Sambin - BP 50608 - 21006 DIJON Cedex.

Les frais d'envoi de cette demande seront remboursés sur la base d'un timbre-poste au tarif lent en vigueur en France. Il ne sera adressé qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) et envoi.